



## Communiqué de presse

17 septembre 2019

---

### Non à moins de démocratie dans les élections des représentants de parents d'élèves

Laurence Guillermou  
chargée de  
communication

T : 01 43 57 16 16

108/110, avenue Ledru-Rollin  
75544 Paris Cedex 11

La FCPE demande à ce que dans tous les établissements scolaires il puisse y avoir un scrutin physique, les élections devant se tenir en présence des parents qui le souhaitent. De nouveaux décrets et arrêtés autorisent désormais le vote exclusif par correspondance lors des élections des représentants de parents d'élèves. Cette décision, qui sera prise par le chef d'établissement après simple consultation des conseils d'administration ou conseils d'école, risque fort d'éloigner encore un peu plus les familles de l'école. En effet, la tenue des élections au sein des écoles permettait d'établir un lien entre les parents le jour de l'élection, de parler de leur engagement, de les informer de leurs droits, de créer un véritable échange humain. La FCPE dénonce le fait qu'au nom d'une supposée « simplification du fonctionnement des instances du service public d'éducation au bénéfice des usagers », le ministère de l'Éducation nationale ait purement généré un éloignement de certains parents de l'exercice démocratique dans lequel s'inscrivent ces élections.